



CENTRE D'ACTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

(CAPES-ONG)



RAPPORT D'ACTIVITES

Adresse: B.P. 317 Cocotomey (Abomey Calavi)

Téléphone: +229 95 40 71 18 / 96 81 94 97

Email: contact@capes-ong.org capesbenin02@hotmail.fr

Site Web: www.capes-ong.org

ANNEE 2021

Sommaire

Sommaire	1
Sigles et abréviations.....	2
Liste des photos.....	2
Remerciements	2
Introduction	3
1. Activités planifiées et mise en œuvre au titre de l'année 2021.....	3
1.1 Dans les domaines de renforcement de capacité en gestion intégrée des cultures agricoles (maraîchères et vivrières) et de leurs nuisibles pour la réduction et non utilisation des produits chimiques de synthèse à la fois toxiques pour l'homme et l'environnement et celui des traitements des ordures servant à la fabrication de compost pour la fertilisation des sols.....	3
1.1.1 Elaboration des modules de formation	4
1.1.2 Déroulement des sessions de formations	4
1.2 Renforcement de capacités des ménages et assainissement de cadre de vie pour réduire les poches favorisant la pullulation des moustiques	8
1.3 Action d'atténuation, d'adaptation et de renforcement de la résilience des communautés locales face aux effets néfastes des changements climatiques	9
1.3.1 Financement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) des groupes cibles.....	9
1.3.2 Participation au lancement de l'élaboration du document de projet « « Restauration et valorisation des terres et des écosystèmes forestiers dégradés pour une meilleure résilience climatique au Bénin (PIRVaTEFoD BENIN).....	11
1.4 Gestion et conservation de la biodiversité.....	12
1.4.1 Formation sur les bonnes pratiques protectrices de conservation de la biodiversité	12
1.4.2. Surveillance et restauration des zones dégradées de mangroves	14
1.4.3. Renforcement des capacités techniques et matérielles des apiculteurs	15
2. Tenue des réunions statutaires.....	16
3. Difficultés rencontrées	16
4. Mesures d'accompagnement.....	16
Conclusion.....	16

Sigles et abréviations

AG	:	Assemblée Générale
CA	:	Conseil d'Administration
CAPES	:	Centre d'Action pour la Protection de l'Environnement et la Santé
CRDI	:	Centre de Recherche pour le Développement International
DE	:	Direction Exécutive
DGEFC	:	Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse
DGID	:	Direction générale des Impôts et des domaines
EFoT	:	Ecole de Foresterie Tropicale
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PMF-FEM	:	Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PV	:	Procès-Verbal
UNA	:	Université Nationale d'Agriculture
VP	:	Vice-Président

Liste des photos

Photo 1: Fosse pour compost.....	5
Photo 2: Phase théorique de la formation à Djègbadji	6
Photo 3 : Déroulement de la phase théorique de la formation à Houndodji.....	6
Photo 4 : Déroulement de la phase pratique de la formation à Séyigbé	7
Photo 5: Collecte des résidus de pastèque pour le compostage à Gbéhonou	7
Photo 6 : Vue des participants lors de la formation pratique à Adoungo	8
Photo 7 : Séance de sensibilisation à Aroboé.....	9
Photo 8: Séance d'animation des mareyeuses	10
Photo 9: Séance de fumage de poissons	10
Photo 10 : Présentation de la méthodologie de collecte et d'analyse de données sur les moyens de subsistance.....	12
Photo 11 : Vue partielle des participants et du formateur	13
Photo 12 : Présentation des ravageurs des cultures maraîchères.....	13
Photo 13 : Barque pour promouvoir l'écotourisme et la surveillance.....	14
Photo 14 : Restauration des zones dégradées de mangroves.....	15

Remerciements

Le Centre d'Action pour la Protection de l'Environnement et la Santé (CAPES ONG) remercie :

- Les partenaires techniques et financiers,
- Les partenaires de mise en œuvre,

Introduction

L'objectif fondamental du Centre d'Action pour la Protection de l'Environnement et la Santé (CAPES ONG) est de contribuer à la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations en leur apportant des technologies saines, innovantes, durables et respectueuses de l'environnement.

Conformément à sa mission, le centre se veut être une courroie de transmission entre les Instituts de recherches agricoles et les Groupements de producteurs, en matière de vulgarisation des innovations technologiques mises au point par les stations de recherche ; contribuant ainsi à l'amélioration des rendements ainsi que la préservation de la biodiversité et de l'environnement. Il se charge également de renforcer la capacité des producteurs à pouvoir s'approprier des nouvelles technologies et assainir leur milieu de vie pour une santé meilleure et durable.

Les domaines d'intervention sont les suivants :

- i. Renforcement de capacité en gestion intégrée des cultures agricoles (maraîchères, vivrières, de rentes) et de leurs nuisibles pour la réduction et non utilisation des produits chimiques de synthèse à la fois toxique pour l'homme et l'environnement ;
- ii. Gestion et Traitement des ordures ménagères servant à la fabrication du compost pour la fertilisation des sols. Les sites de productions maraîchères urbains et périurbains sont à prioriser ;
- iii. Renforcement de capacités des ménages pour un meilleur assainissement de leur cadre de vie en vue de réduire les poches abritant/ou favorisant la pullulation des moustiques, agents vecteurs du paludisme, cause capitale de la mortalité infantile ;
- iv. Action d'atténuation, d'adaptation et de renforcement de la résilience des communautés locales face aux effets néfastes des changements climatiques.
- v. Gestion et conservation de la diversité biologique

1. Activités planifiées et mise en œuvre au titre de l'année 2021

1.1 Dans les domaines de renforcement de capacité en gestion intégrée des cultures agricoles (maraîchères et vivrières) et de leurs nuisibles pour la réduction et non utilisation des produits chimiques de synthèse à la fois toxiques pour l'homme et l'environnement et celui des traitements des ordures servant à la fabrication de compost pour la fertilisation des sols.

Dans ces domaines d'intervention l'organisation a accompagné les producteurs maraîchers des villages de Togbin et Adoungo dans la commune d'Abomey Calavi et ceux des villages de Ahloboé, Djègbadji, Houakpè Daho, Houndodji, Séyigbé, Toligbé dans la commune de Ouidah pour le renforcement de capacité de 10 maraîchers pilotes (hommes et femmes) sur les techniques de production de compost et de son utilisation et y installer une unité de production .

Cette activité a été menée grâce à l'appui financier du projet Énergie solaire et biotechnologies pour les femmes entrepreneurs dans les mangroves du site Ramsar 1017 au Bénin (SEWomen) qui vise à créer des entreprises durables et respectueuses du climat pour les femmes des mangroves du

Bénin en testant l'importance de la technologie des cuiseurs solaires pour la production de sel et le fumage du poisson et en établissant la production de compost.

1.1.1 Elaboration des modules de formation

Le module de formation a comporté sept (7) sessions de formation à savoir :

Première session : Importance du compost et du compostage

Elle a permis de développer ce que sont les déchets ou matières organiques, les sources des matières organiques les plus utilisées, l'importance de la matière organique, ce qu'est le compost et le compostage, et enfin le rôle du compost.

Deuxième session : les matériaux utilisés pour le compostage

Il s'agit essentiellement des matières compostables, des matières plus difficiles à composter, les matières à ne pas composter, les résidus de jardin qui ne se compostent pas et les matériels nécessaires pour le compostage.

Troisième session : les techniques de compostage

Cette session a abordé les sites de compostage, comment composter, compost de surface ou au sol et compost en fosse.

Quatrième session : Avantage et inconvénient de chaque technique de compostage

Cinquième session : Production de compost dans les conditions de Ouidah.

Compte tenu du fait que Ouidah étant une zone humide avec beaucoup de cours d'eau, il est conseillé l'utilisation de méthode de fosse en andin, pour éviter l'infiltration ou la pollution de la nappe phréatique. Le compostage à base des ordures ménagères (organiques) et celui avec des plantes aquatiques (jacinte d'eau) a été exposé aux apprenants.

Sixième session : les soins à apporter et les précautions

Il s'agit du retournement, de l'arrosage et du test d'humidité et de température, les problèmes pouvant subvenir et les précautions à prendre pour un compost de bonne qualité.

Septième session : Utilisation du compost

Cette session concerne l'emploi du compost comme engrais, la période d'application, les fréquences et les doses.

1.1.2 Déroulement des sessions de formations

La formation s'est déroulée en deux phases à savoir une phase théorique et une phase pratique. Soixante-quatorze bénéficiaires (74) ont suivi la formation sur un total de quatre-vingt (80) personnes attendues.



Photo 1: Fosse pour compost

Tableau 1 : Participation des bénéficiaires à la formation

Sites d'intervention	Participation	
	Nombre	Taux en %
Séhigbé	9	90
Gbéhonou	10	100
Toligbé	8	80
Djègbadji	9	90
Aholoboé	10	100
Houndodji	10	100
Adounko Daho	8	80
Togbin	10	100
Total	74	92,5



Photo 2: Phase théorique de la formation à Djègbadji



Photo 3 : Déroulement de la phase théorique de la formation à Houndodji



Photo 4 : Déroulement de la phase pratique de la formation à Séyigbé



Photo 5: Collecte des résidus de pastèque pour le compostage à Gbéhonou



Photo 6 : Vue des participants lors de la formation pratique à Adoungo

1.2 Renforcement de capacités des ménages et assainissement de cadre de vie pour réduire les poches favorisant la pullulation des moustiques

Cette activité renferme la sensibilisation des ménages ruraux et péri-urbains à la désinsectisation (élimination des moustiques, mouches, blattes) par pulvérisation, et parfois de la désinfection pour un meilleur assainissement du cadre de vie pour une bonne santé des populations surtout des femmes et des jeunes vulnérables aux maladies. L'approche consiste à mener des séances de sensibilisation des populations des zones d'intervention.

Ces séances ont eu lieu à Houndodji, à Aroboé et aussi à Hio dans la commune de Ouidah



Photo 7 : Séance de sensibilisation à Aroboé

1.3 Action d'atténuation, d'adaptation et de renforcement de la résilience des communautés locales face aux effets néfastes des changements climatiques

1.3.1 Financement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) des groupes cibles

L'activité consiste à promouvoir les Activités Génératrices de Revenus (AGR) des bénéficiaires des actions de l'ONG pour la promotion des AGR (fumage de poissons, production de sel, production de cultures maraîchère), et le petit commerce des femmes revendeuses aussi bien des produits maraîchers que des divers. Ces activités sont fortement soutenues pour le financement inclusif issu du partenariat avec la structure de micro finance qu'est la COOPEC-AD/Bénin. Après un premier financement de cinquante mille francs (50 000 F CFA) par individu, 43 femmes ont bénéficié d'un deuxième financement d'un montant de quatre-vingt mille francs (80 000 F CFA). Cette pratique permet d'assurer la pérennisation des acquis du projet financé par le Programme de Micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial. (PMF-FEM).



Photo 8: Séance d'animation des mareyeuses



Photo 9: Séance de fumage de poissons

1.3.2 Participation au lancement de l'élaboration du document de projet « « Restauration et valorisation des terres et des écosystèmes forestiers dégradés pour une meilleure résilience climatique au Bénin (PIRVaTEFoD BENIN) » »

Le processus d'élaboration du Document du projet ci-dessus cité a été lancé le 13 avril 2021 à Porto-Novo dans une démarche participative. Ce nouveau projet à soumettre au financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) permettra d'accélérer et de renforcer l'impact des interventions passées sur la réduction de la déforestation et de la dégradation des terres et de la biodiversité au Bénin.

« La lutte contre les formes de dégradation des ressources naturelles, plus qu'une question de secteur isolé est une question de développement humain, économique et social », a déclaré M. Marius Gandonou, Représentant du Représentant Résident Adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le PNUD salue l'initiative de ce projet.

Au Bénin, plus de 40% des terres agricoles sont dégradées et environ 75000 ha de forêts sont perdus chaque année. Cette perte occasionne une réduction du PIB évaluée à 8% par an. La dégradation des terres se traduit surtout par une régression rapide et à grande échelle du couvert végétal résultant d'une part de la conversion des forêts et des savanes au profit des champs agricoles ou des habitations.

Plusieurs analyses de tendances montrent que le Bénin reste vulnérable aux impacts de la dégradation de l'environnement y compris la dégradation des terres et le changement climatique. qui se traduisent par la disparition rapide du couvert végétal, l'appauvrissement des terres agricoles, une baisse significative des rendements agricoles, la perte de biodiversité avec la disparition de plusieurs espèces fauniques et floristiques, l'encombrement et rétrécissement des cours d'eau et des zones humides, des phénomènes d'inondations de plus en plus récurrents et intenses, et l'érosion côtière avec de lourdes pertes pour l'économie et le bien-être social des populations

Soucieux de réduire la déforestation, la dégradation des terres et de la biodiversité, le Gouvernement du Bénin a sollicité l'assistance du PNUD pour l'élaboration et le financement de ce nouveau projet dont les interventions permettront d'inverser les tendances actuelles en matière de la dégradation des terres et des écosystèmes naturels au Bénin. Il sera mis en place une dynamique locale de renforcement de la résilience des systèmes naturels, de restauration des terres visant l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des Aires Protégées et des zones à fortes tendances de dégradation du Nord et du Centre du Bénin.

Le point focal du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) au Bénin, M. Delphin Aïdji et le Colonel Remy Hefoumè, Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse ont fait la genèse du projet, présenter ses enjeux et invité toutes les parties prenantes à jouer leur partition pour sa réussite. Ils ont invité les parties prenantes à veiller à la bonne qualité du document et au respect des délais conformément aux nouvelles directives du FEM.

Les travaux de cet atelier permettront d'une part de disposer d'une analyse de situation approfondie documentée et multisectorielle des niveaux de dégradation des terres, et des implications en termes de dommages et pertes pour les populations, en particulier les groupes socioprofessionnels intervenant dans les domaines de l'agriculture et de la foresterie au Bénin ainsi qu'une estimation des implications sur le développement socio-économique du pays surtout dans les zones de hotspot ciblées ; et d'autre part de définir les résultats et les actions à mener en réponses aux défis de restauration des écosystèmes forestiers et des terres dégradées,

l'internalisation des normes en matière de neutralité de dégradation des terres (NDT) dans les zones d'intervention ciblées.

L'atelier a réuni les cadres des ministères du Cadre de Vie et du Développement Durable, du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale et les Représentants de diverses organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la préservation de l'environnement, de la foresterie et de l'agriculture.



Photo 10 : Présentation de la méthodologie de collecte et d'analyse de données sur les moyens de subsistance

1.4 Gestion et conservation de la biodiversité

1.4.1 Formation sur les bonnes pratiques protectrices de conservation de la biodiversité

Le 28 juin 2021 une formation a été organisée en partenariat avec AGRI-SUCCES de Jean Yves de Quebec sur l'utilisation des intrants biologiques contre les ravageurs des cultures maraîchères pour préserver une production durable et une bonne santé des producteurs et des consommateurs. Les membres de la Coopérative des maraîchers d'Akassato de la commune d'Abomey Calavi ont massivement participé à cette formation. Trois membres de CAPES ONG ont été de la partie (le Directeur Exécutif, le Chargé de Programme et la Responsable en charge du suivi des femmes).



Photo 11 : Vue partielle des participants et du formateur

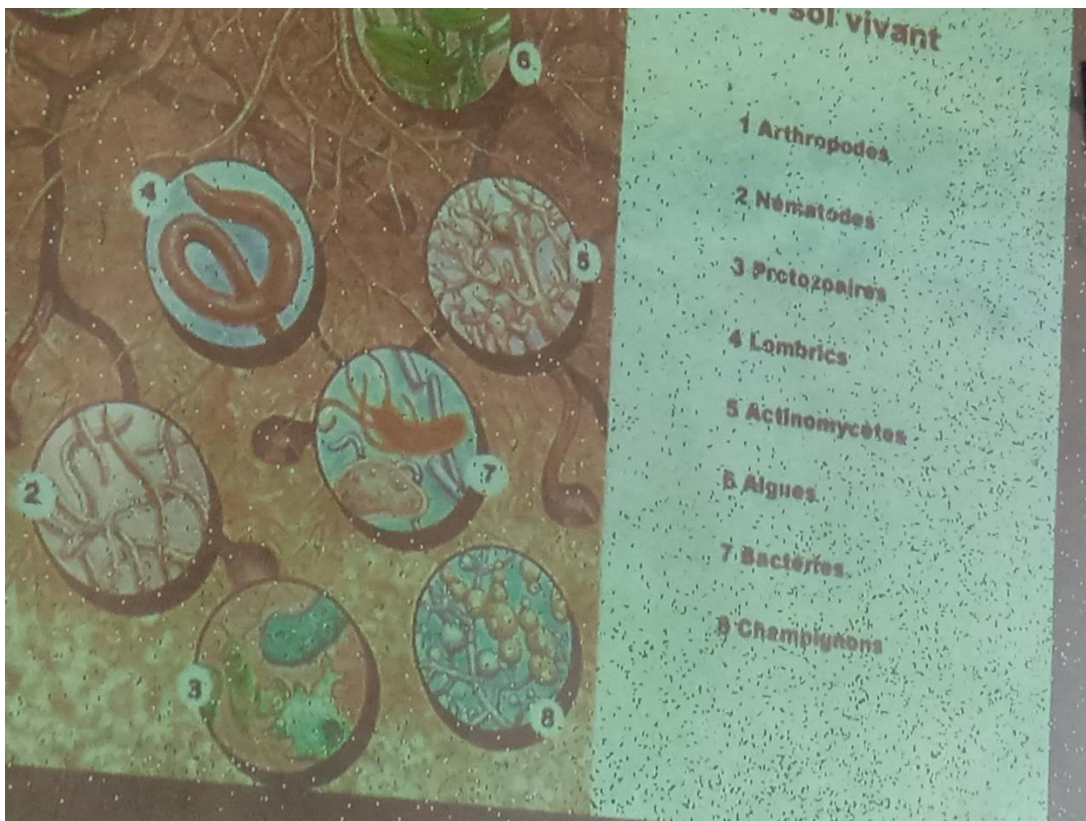


Photo 12 : Présentation des ravageurs des cultures maraîchères

1.4.2. Surveillance et restauration des zones dégradées de mangroves

Dans le souci d'une meilleure conservation de la biodiversité de l'écosystème des mangroves, le village de Hio a été doté d'une barque motorisée permettant de mener une surveillance des zones de mangroves.

La restauration des zones dégradées avec des plants de *Rhizophora racemosa* a été poursuivie à Adouanko et à Hio. Ce travail a été poursuivi avec les membres des comités locaux de surveillance installés à cet effet.



Photo 13 : Barque pour promouvoir l'écotourisme et la surveillance



Photo 14 : Restauration des zones dégradées de mangroves

1.4.3. Renforcement des capacités techniques et matérielles des apiculteurs

L'apiculture constitue une nouvelle activité alternative génératrice de revenus introduite à Hio en zone de mangrove. Elle se justifie par son intérêt économique financier et surtout pour son intérêt protecteur des écosystèmes de mangrove. Des études antérieures ont justifié sa faisabilité en zone de mangroves et de sa rentabilité (FAO 2019).

Pour ce faire un groupement de 15 apiculteurs ont hommes femmes et même personne handicapées physique ont bénéficié de cette formation d'intérêt capital. La formation s'est déroulé en deux phases à savoir une formation théorique suivie d'une formation pratique en plusieurs étapes. Les étapes de la formation pratiques sont la fabrication de ruches sur site, le piégeage des ruchettes, le transvasement, le suivi des ruches, la récolte proprement dite.

Parallèlement à ce rucher, l'ONG a installé un autre à Ouèssè commune de Ouidah à environ 5 km du poste de pesage d'Ahozon sur un verger de 2 hectares. Ce site sert de champ école pour l'organisation afin de mieux concrétiser et promouvoir l'apiculture dans la commune de Ouidah.

2. Tenue des réunions statutaires

Au cours de la période deux réunions du Conseil d'Administration et celle de l'Assemblée Générale ont eu lieu conformément aux statuts de l'Organisation.

Par ailleurs CAPES ONG est membre du Réseau SALEM, réseau des ONGs intervenant dans l'environnement et par conséquent appartient à la plateforme pro environnement.

3. Difficultés rencontrées

Malgré les résultats appréciables obtenus au cours de cette année, plusieurs difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre des activités prévues entraînant des lenteurs dans leur démarrage et le fonctionnement de l'ONG.

Par ces difficultés on peut retenir

- Difficultés dans la mobilisation sur le terrain
- Difficultés financières et humaines ;

4. Mesures d'accompagnement

Pour garantir le suivi et la pérennisation des résultats escomptés, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre dans les villages bénéficiaires. Il s'agit de:

- ✓ La mise en place d'un comité de gestion et de suivi de chaque activité,
- ✓ Le renforcement des comités mis en place,
- ✓ L'implication des services techniques dans le suivi.

Toutefois, il est nécessaire d'étendre ce plan de pérennisation dans toutes les zones d'intervention de l'ONG CAPES et de doter ces comités les moyens d'action nécessaires (Fonds de roulement) à leur fonctionnement.

Conclusion

L'ensemble des activités ont été réalisées suivant une démarche participative et intégrée à travers l'implication de tous les acteurs aux différentes étapes. L'ensemble de ces activités en cours devront s'étendre à d'autres localités pour plus d'impacts.

Il y a lieu de formaliser les partenariats avec les mairies des zones d'intervention en vue de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre efficace des projets et des recherche de financement qu'opère l'organisation pour mieux remplir sa mission réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.